



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION — PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-1004 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Drummond, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro MRC-1004, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à l'ajustement des limites de l'affectation urbaine de Drummondville :

Date : Mercredi 12 août 2026

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil de la MRC de Drummond, 436, rue Lindsay à Drummondville

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement révisé par le biais de ce projet de règlement ainsi que d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur ces modifications.

Résumé des modifications

Le projet de règlement vise à ajuster les limites de l'affectation urbaine de Drummondville, afin de faciliter l'implantation de logements.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro MRC-1004 ainsi que le document sur la nature des modifications, au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond, au centre administratif de la MRC situé au 436, rue Lindsay à Drummondville ou sur Internet au www.mrcdrummond.qc.ca/gestion-du-territoire/schema.

Donné à Drummondville, ce 9 juillet 2026.

John Husk

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT MRC-1004 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA
MRC DE DRUMMOND**

Je,
soussigné(e), Louise Sisk (Titre) de la
municipalité de Directrice générale et greffière-trésorière
Saint-Eugène-de-Montarville certifie sous mon
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code:

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la
municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 16 jour
du mois de juillet 2026, à 9 h 00.

ou

Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:

en affichant une copie certifiée de celui-ci sur le site internet le ____ jour du mois de _____
, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités
et villes* et du règlement applicable.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 jour du mois de juillet 2026.

[Signature]
Signature

Directrice générale
Titre